

le Dr Jourdain Lajus et le frère Boispineau fournissait les remèdes. M. Menage mourut, et le médecin et le frère ne furent payés qu'après avoir pris une action contre la veuve. Aux *Archives judiciaires à Québec* se trouvent les reçus qui en font foi.

le 30 juin, 1715.

« Je reconnais avoir reçu le montant qui m'était dû par la veuve Menage pour soins donnés à son défunt mary et à elle.

JOURDAIN LAJUS.

« Je confesse avoir reçue Mme Menage la somme de douze livres pour médicaments fournis à feu M. Menage son mary. « A Québec, ce trois novembre, 1716 ».

BOISPINEAU, J.

Le « *cher frère Boispineau l'aisné* » comme l'appelle la Mère Duplessis de Ste Hélène, dépositaire des pauvres, à l'Hôtel-Dieu du Précieux Sang, Québec, était non seulement un apothicaire habile mais aussi un homme d'affaires qui en cette qualité rendait souvent service aux religieuses de l'Hôtel-Dieu. Ces dernières faisaient beaucoup d'affaires avec les Messieurs Dupas, marchands de La Rochelle, qui, écrivant le 4 juin 1731, disent : « Au sujet des cartes dont vous nous parlez ayez pour agréable « de demander au cher frère Boispineau s'il pourroit se charger « de nous en faire acheter des marchandises de ce que vous « pourrez lui donner, lesquelles nous vendrons pour votre compte ».

(A suivre).